



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique	5
II. Budget	6
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Développement	7
C. Agriculture et pêche	7
D. Transports et communications	7
E. Banques et crédit	8
F. Tourisme	9
IV. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 6 décembre 2021 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



C.	Éducation	11
D.	Environnement	12
V.	Île de l'Ascension	13
A.	Statut constitutionnel et politique	13
B.	Situation économique et sociale	13
C.	Environnement	15
VI.	Tristan da Cunha	15
A.	Statut constitutionnel et politique	15
B.	Situation économique et sociale	16
C.	Environnement	17
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	17
VIII.	Statut futur du territoire	17
A.	Position du gouvernement du territoire	17
B.	Position de la Puissance administrante	18
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	19
Annexe		
	Carte de Sainte-Hélène	21

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha forment un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Gouverneur Philip Rushbrook (depuis mai 2019)

Situation géographique : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés

Population : Sainte-Hélène : 4 439 habitants (recensement de février 2021) ; Ascension : 937 habitants (octobre 2021) ; Tristan da Cunha : 245 habitants (novembre 2021)

Espérance de vie à la naissance : 77 ans [femmes : 81 ans ; hommes : 74 ans (2021)]

Langue : anglais.

Capitale : Jamestown (Sainte-Hélène), Georgetown (Ascension), Edinburgh of the Seven Seas (Tristan da Cunha)

Principaux partis politiques : néant

Élections : Dernières élections : Sainte-Hélène : octobre 2021 (élections générales) ; Ascension : mars 2021 (élections partielles) ; Tristan da Cunha : mars 2019 (élections générales)

Parlement : Conseil législatif monocaméral sur Sainte-Hélène (15 sièges, 12 membres élus ; 40 % des 15 sièges, ainsi que le poste de vice-présidente, sont occupés par une femme). En vertu de la Constitution de 2009, le (la) Gouverneur est habilité(e) à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha après consultation avec le Conseil de l'île concerné. L'archipel de Tristan da Cunha a un Conseil élu.

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 8 540 livres (Sainte-Hélène, 2019/20). D'après la Puissance administrante, Ascension n'ayant pas de population permanente, il est impossible de calculer son PIB par habitant. On ne dispose pas de données pour Tristan da Cunha.

Économie : Recettes d'exportation tirées du tourisme, de la pêche, du café et de la vente de pièces de monnaie et de timbres-poste commémoratifs. Les services publics à Sainte-Hélène sont financés par les impôts sur le revenu, les droits de douane, les recettes provenant des redevances et l'aide financière du Royaume-Uni. Ascension reçoit une aide financière du Royaume-Uni pour le développement de ses infrastructures critiques et tire la majorité de ses recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, auxquelles il faut ajouter les recettes provenant de la vente de timbres et

de pièces de monnaie, de l'artisanat et du tourisme. L'économie de Tristan da Cunha repose sur la pêche durable de la langouste. L'archipel tire également quelques revenus de la vente de timbres et de pièces de monnaie et bénéficiait du tourisme avant la pandémie. Il reçoit aussi une aide financière du Royaume-Uni destinée au développement des infrastructures, au financement de postes dans le domaine de l'éducation, aux soins de santé et à la formation des fonctionnaires.

Taux de chômage : 3,6 % (Sainte-Hélène, selon le recensement de 2021). À l'exception des enfants, des époux et des conjoints, les personnes désirant rester sur l'île de l'Ascension doivent avoir un emploi. Le plein emploi a été atteint dans l'archipel de Tristan da Cunha.

Monnaies : Livre de Sainte-Hélène, dont le cours est aligné sur celui de la livre sterling (Sainte-Hélène et Ascension) ; livre sterling (Tristan da Cunha).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol à la solde du Portugal, devient, à la fin du XVI^e siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, les Pays-Bas l'annexent sans toutefois l'occuper. En 1659, la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession et s'y installe, deux ans après que le lord-protecteur du Commonwealth, Oliver Cromwell, lui a octroyé l'autorisation de gouverner l'île par le truchement d'une charte. Elle devient officiellement une colonie de la Couronne en 1833, un territoire britannique dépendant en 1981 et un territoire britannique d'outre-mer en 2002. Selon la Puissance administrante, Tristan da Cunha est l'archipel habité le plus isolé au monde. Il n'y a pas d'aéroport et il n'y a que neuf traversées par an. Un voyage aller simple depuis Le Cap (Afrique du Sud) dure environ sept jours.

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. L'actuelle Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, entrée en vigueur en septembre 2009, garantit le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Elle a donné lieu à un changement de nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », et a conféré le même statut aux trois îles. Le chef de gouvernement du territoire est le (la) Gouverneur(e), qui est nommé(e) par la Couronne britannique. La Constitution en vigueur le (la) contraint davantage que la précédente à prendre des décisions avec l'assentiment des conseillers élus. La loi de 2002 intitulée British Overseas Territories Act prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques à certaines conditions.

2. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose d'un président, d'une vice-présidente, d'un procureur général et de 12 autres membres élus par la population. Seuls les 12 membres élus ont le droit de vote. Le Président et la Vice-Présidente sont élus par ces derniers et le Procureur général est un membre *ex officio*. Le Conseil exécutif se compose d'un(e) ministre principal(e), de quatre ministres et du Procureur général, qui est un membre *ex officio* sans droit de vote. Le (la) Ministre principal(e) est élu(e) par le Conseil législatif. Il (elle) choisit quatre ministres parmi les membres ayant droit de vote. Le (la) Gouverneur(e) préside les réunions du Conseil exécutif. Les élections générales sont organisées selon les principes du vote à bulletin secret et du suffrage universel et ont lieu au moins tous les quatre ans. L'âge de la majorité électorale est de 17 ans.

3. La Constitution de 2009 renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des instances secondaires (à l'heure actuelle, un tribunal d'instance et un organe chargé de la réglementation du travail, dont le rôle est de statuer sur les revendications en matière d'emploi ; d'autres peuvent être créées par ordonnance) et un service médico-légal ayant pour mission d'enquêter en cas de décès soudain ou suspect. L'instance de dernier ressort est le Comité judiciaire du Conseil privé, qui n'est saisi que dans des circonstances bien déterminées. La Commission des médias, créée par ordonnance, est chargée de traiter les plaintes concernant les infractions au code de bonnes pratiques des médias.

4. Un examen de la gouvernance politique a été réalisé en 2019 et 2020, ce qui a donné lieu à deux rapports, publiés en décembre 2019 et mars 2020. L'examen portait sur les acteurs du système de gouvernance politique actuel et leurs attributions, ainsi que sur les raisons qui pourraient exister de modifier ce système. Le 3 août 2020, la Commission de la gouvernance établie par le Gouverneur pour étudier et définir les possibilités d'améliorer le système de gouvernance à l'échelle locale a présenté son rapport au Conseil législatif. Par la suite, ce dernier a tenu une consultation publique afin d'obtenir l'opinion et des commentaires du grand public sur les deux systèmes de gouvernance proposés à l'issue de l'examen, à savoir le système de comités révisé et le système ministériel. Le comité pour le progrès, établi par le Conseil législatif le 16 octobre 2020, a présenté son rapport le 22 décembre 2020. Après la tenue d'une consultation le 17 mars 2021 et l'approbation des résultats par le Conseil législatif, une ordonnance portant révision de la Constitution a été prise et soumise au Parlement en juillet 2021 ; elle est entrée en vigueur le 25 octobre 2021 et a permis de mettre en place un système ministériel destiné à remplacer l'ancien système de comités.

5. Le 1^{er} avril 2021, la fonction publique a adopté une nouvelle structure composée de cinq ministères (santé et services sociaux ; éducation, compétences et emploi ; environnement, ressources naturelles et planification ; sécurité et affaires intérieures ; trésor, infrastructures et développement durable), ainsi que d'un service d'appui central, qui apporte un soutien général à tous les ministères.

II. Budget

6. Du fait de la faiblesse de l'assiette fiscale, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, le budget de Sainte-Hélène dépend en grande partie des aides financières du Royaume-Uni. Selon la Puissance administrante, le total de l'aide financière apportée par le Gouvernement du Royaume-Uni pour l'exercice 2021/2022 s'est élevé à 31,79 millions de livres, dont 26,79 millions destinés au budget de base et 3 millions aux opérations aériennes, ainsi que 2 millions de financement conditionnel pour les imprévus. Le budget pour l'exercice 2021/22, présenté par le Secrétaire aux finances le 16 juillet 2021, s'élève à 48,5 millions de livres, soit une baisse de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Selon le Secrétaire aux finances, les fonds supplémentaires destinés à la préparation à la maladie à coronavirus (COVID-19) apportés par la Puissance administrante au cours de l'exercice précédent ont servi à mettre en place des installations médicales et de quarantaine, à couvrir les dépenses renouvelables liées à la quarantaine, à acquérir des équipements de protection individuelle, à répondre aux besoins supplémentaires en personnel médical, à assurer des vols de rapatriement et à lancer un programme de soutien aux entreprises. Il a également indiqué que le gouvernement de Sainte-Hélène ne s'attendait pas à bénéficier d'un autre dispositif d'appui à la lutte contre la COVID-19 pour l'exercice 2021/22 et que, par conséquent, les effets de cette maladie devraient davantage se faire sentir sur le budget et les indicateurs économiques au cours de cet exercice et au-delà.

III. Situation économique

A. Généralités

7. Entre 2009 et 2017, Sainte-Hélène a avancé dans le classement de l'indice de développement humain, passant de la 93^e à la 83^e place, en grande partie grâce à la croissance considérable de ses revenus. Le principal employeur est le gouvernement de Sainte-Hélène. Les secteurs du commerce de détail et des services sont la deuxième source d'emploi dans le territoire. Le bâtiment, la pêche, l'horticulture et l'élevage sont également des sources de revenus pour la population locale. Selon la Puissance administrante, si le taux de chômage est actuellement très faible, la productivité du travail est préoccupante. Depuis l'achèvement de l'aéroport, la hausse des salaires à Sainte-Hélène n'a pas suivi l'inflation, de manière générale, ce qui a entraîné une légère baisse en termes réels. En 2019/20, le revenu national brut médian pour les employés à temps plein était de 8 690 livres, soit une baisse réelle de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Le coût de la vie est considéré comme élevé, étant donné que la plupart des biens doivent être importés. Des facteurs externes, dont le taux de change entre la livre et le rand sud-africain, les tarifs du fret maritime et l'inflation au Royaume-Uni et en Afrique du Sud, jouent beaucoup sur les prix. En 2020, le taux d'inflation moyen était de 1,7 %. L'ouverture de l'aéroport aux vols commerciaux en octobre 2017 a entraîné un afflux de touristes. Ainsi, en 2019-20, le montant des

dépenses des visiteurs à Sainte-Hélène (catégorie qui comprend à la fois les touristes et les membres de la diaspora rendant visite à leurs familles et amis) s'est établi entre 5 et 6,9 millions de livres ; ce chiffre a néanmoins baissé en 2020/21 et s'est établi entre 1,8 et 2,4 millions de livres du fait de la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Sainte-Hélène cherche activement à accroître son offre touristique en s'ouvrant à l'international et en soutenant les prestataires locaux, mais cela prendra du temps. Les deux principales sources d'importation du territoire sont l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. En 2020/21, les exportations de marchandises (principalement le café) se sont élevées à 0,02 million de livres.

B. Développement

8. Selon la Puissance administrante, jusqu'au moment où le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne, le territoire de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha remplissait les conditions requises pour bénéficier d'une aide budgétaire de l'Union par l'intermédiaire du onzième Fonds européen de développement. En 2019, le Ministère du développement international a lancé un programme d'investissement dans le développement économique d'un montant pouvant atteindre 30 millions de livres sur six à sept ans, axé sur des projets d'investissement qui promeuvent le développement économique de Sainte-Hélène. Il est ressorti d'un examen de ce programme, dont les résultats ont été publiés en mars 2021, que la première année d'exécution s'était bien déroulée, l'accent ayant été mis sur la définition des priorités, le renforcement des mécanismes de gouvernance du programme et le lancement des premiers projets d'investissement.

9. Le 1^{er} mai 2018, le Conseil exécutif a approuvé le Plan de développement économique durable 2018-2028, qui est centré sur l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de la vie dans le territoire grâce à l'augmentation des exportations et à la réduction des importations.

C. Agriculture et pêche

10. Selon le Bureau de statistique, le poisson et le café sont les deux principaux produits de base exportés par Sainte-Hélène, rapportant au total environ 0,35 million à 0,4 million de livres pour chacune des années de la période 2017/18 à 2019/20 (environ 1 % du produit intérieur brut). En 2020/21, il n'y a pas eu d'exportations de poisson en raison de la fermeture de la société Saint Helena Fisheries Corporation. La valeur des exportations de marchandises est normalement beaucoup plus faible que celle des exportations de services destinés aux visiteurs (c'est-à-dire le tourisme).

D. Transports et communications

11. L'accès à Sainte-Hélène se fait principalement par son aéroport. Un service aérien commercial hebdomadaire depuis l'Afrique du Sud a débuté le 14 octobre 2017 et assure le transport de passagers et le fret. En 2018, des vols commerciaux supplémentaires ont été prévus pour la haute saison. En temps normal, un vol relie chaque mois Sainte-Hélène et Ascension. Sainte-Hélène reçoit également d'autres vols, tels que des vols affrétés par des particuliers et des vols d'évacuation sanitaire.

12. Selon la Puissance administrante, aucun vol commercial à destination de Sainte-Hélène n'a été prévu depuis mars 2020, du fait des restrictions liées à la pandémie de

COVID-19. Avec l'aide de la Puissance administrante, le gouvernement de Sainte-Hélène a affrété des vols entre le Royaume-Uni et Sainte-Hélène, ainsi qu'entre Sainte-Hélène et Ascension, afin de maintenir l'accès aux îles. Il a annoncé en novembre 2021 que la prestation de services aériens commerciaux reprendrait à la fin de mars 2022 ; il s'agirait d'un service bimensuel entre Johannesburg (Afrique du Sud) et Sainte-Hélène et d'un service mensuel de liaison entre Sainte-Hélène et Ascension.

13. Un bateau destiné au transport de marchandises, le *MV Helena*, assure un service de fret régulier vers l'île et dessert Ascension quatre fois par an. Le territoire compte environ 166 kilomètres de routes à revêtement dur (116 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de pistes (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

14. L'île de Sainte-Hélène a deux stations de radio locales et une chaîne de télévision par satellite retransmise par voie terrestre. Ascension dispose d'une station de radio locale, qui capte les émissions relayées depuis l'île de Sainte-Hélène et reçoit les émissions des services audiovisuels des forces britanniques et de la télévision de l'armée américaine. Les émissions de télévision et de radio sont transmises à Tristan da Cunha par le service de radiodiffusion des forces britanniques. En août 2021, une branche du câble sous-marin Equiano a été débarquée à Rupert's Bay (Sainte-Hélène) ; le câble devrait être opérationnel et offrir une connexion ultrarapide à partir de 2023.

15. Selon la Puissance administrante, en 2021, environ 30 % de l'énergie était produite à partir de sources renouvelables. L'un des objectifs de la stratégie énergétique (voir [A/AC.109/2020/13](#)) est de porter la part des énergies renouvelables à un niveau aussi proche que possible de 100 %.

16. Selon la Puissance administrante, Sainte-Hélène a défini une stratégie relative aux ressources en eau et prévoit d'élaborer un plan détaillé de gestion de ces ressources. La Stratégie relative aux ressources en eau pour la période 2020-2050, approuvée en 2020, tient compte de la nécessité de réduire le risque de pénurie d'eau et d'atténuer ses effets sur les moyens de subsistance, l'économie et l'environnement.

E. Banques et crédit

17. Il n'y a qu'une institution bancaire à Sainte-Hélène : la Bank of Saint Helena. Cette dernière fournit des services bancaires de base et des services financiers connexes sur les îles de Sainte-Hélène et, par l'intermédiaire de sa succursale, d'Ascension. Un service local de cartes de débit a été mis en place en décembre 2017.

18. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée Sanctions and Anti-Money Laundering Act, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement de ces registres. À cette date, tous les gouvernements des territoires d'outre-mer habités en permanence s'étaient déjà engagés à créer des registres publics. Le Gouvernement britannique épaula dans cette démarche les territoires d'outre-mer qui en ont besoin.

F. Tourisme

19. La Puissance administrante et le gouvernement de Sainte-Hélène ont souligné l'importance du nouvel aéroport, qui ouvrait de nouvelles perspectives économiques pour l'île et contribuait à promouvoir le tourisme. Le territoire ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs, notamment la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques, tels que la Longwood House et le tombeau de Napoléon Bonaparte. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis l'ouverture de l'aéroport de Sainte-Hélène aux vols commerciaux, 11 514 passagers sont arrivés par avion ; 6 007 étaient des vacanciers, dont 3 079 Saint-Héléniens venus rendre visite à leur famille et à leurs amis, et 2 928 touristes. Avant que la COVID-19 ne perturbe cette desserte, des vols étaient assurés chaque semaine à destination de Johannesburg (Afrique du Sud) et un vol supplémentaire était ajouté entre décembre et février à destination du Cap (Afrique du Sud). De manière générale, un vol relie chaque mois Sainte-Hélène et Ascension. En 2020, 114 yachts sont arrivés, transportant 359 personnes.

20. Selon le Bureau de statistique, le nombre d'arrivées à Sainte-Hélène en 2020/21 (à l'exclusion des visiteurs d'un jour venant des navires de croisière) était de 893, soit une baisse de 81 % par rapport au nombre enregistré en 2019/20 (4 777). Cette baisse considérable s'explique par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné la suspension du vol hebdomadaire en provenance d'Afrique du Sud en avril 2020. Le nombre d'arrivées par avion est passé de 4 167 en 2019/20 à 786 en 2020/21.

IV. Situation sociale

A. Généralités

21. Selon la Puissance administrante, après qu'il a été décidé, en 2002, d'octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens, l'île a connu un exode. Le recensement de la population réalisé en 2016 a montré une certaine amélioration : on comptait une population résidente de 4 534 habitants, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2008. Cet accroissement de la population a débuté avec le lancement du projet d'aéroport, qui a occasionné une augmentation du nombre de Saint-Héléniens regagnant l'île pour tirer parti de l'amélioration du marché de l'emploi et des débouchés économiques. Selon les chiffres du recensement de février 2021, la population résidente totale était de 4 439 habitants, soit une légère baisse par rapport aux chiffres du recensement de 2016. Les recensements ont normalement lieu tous les 10 ans, mais il a été décidé d'en organiser un en 2021 compte tenu de l'ouverture de l'accès aérien en 2017, à la suite de la construction de l'aéroport.

22. Les renseignements fournis par la Puissance administrante indiquent qu'au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire, présentant peu de signes de pauvreté matérielle. Afin de lutter contre la pauvreté, une norme de revenu minimum introduite en juillet 2013 prévoit le versement de prestations sociales, en fonction des revenus, aux ménages dont les revenus sont inférieurs à ce seuil. À la fin d'octobre 2021, 222 familles bénéficiaient de ces prestations et 806 personnes recevaient la pension de retraite de base de l'île.

23. Les chiffres du recensement de 2021 ont montré une augmentation du taux de dépendance économique de la population résidente, qui est passé de 35 % en 2016 – un niveau déjà considéré comme très élevé – à 44 % en 2021. Le taux global

de dépendance économique est passé de 56 % à 66 %. Sainte-Hélène présente donc un taux de dépendance économique des personnes âgées parmi les plus élevés au monde et un solde naturel peu propice à une amélioration de la situation dans un avenir prévisible. Cette situation mettra inévitablement à rude épreuve les services chargés d'assurer une prise en charge appropriée des personnes ayant des besoins complexes et des personnes âgées. La tranche d'âge du personnel travaillant dans le secteur pose elle-même problème : 25 % des membres de ce personnel ont entre 55 et 65 ans et 10 % plus de 65 ans.

24. Il y a un centre hospitalier à Jamestown et quatre dispensaires en zone rurale. Les cas médicaux complexes sont transférés à Pretoria. En 2020 et 2021, du fait de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées par l'Afrique du Sud, les patients atteints des pathologies les plus complexes ont été envoyés au Royaume-Uni. Toutefois, les évacuations d'urgence vers l'Afrique du Sud se sont poursuivies. Deux résidences médicalisées accueillent des personnes présentant un handicap mental ou physique. Il existe également sur l'île deux foyers pour les enfants et les jeunes ainsi que deux résidences réservées aux personnes âgées ou vulnérables. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction de la santé renferme six priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités, et donne un aperçu des défis que doit surmonter le secteur des soins de santé à Sainte-Hélène (voir [A/AC.109/2020/13](#)).

25. La Puissance administrante a indiqué que dans le cadre de son action de lutte contre la pandémie de COVID-19, elle a modifié les lois pertinentes et les a appliquées en conjonction avec les politiques appropriées. Un centre de quarantaine a été installé et l'accès à l'île a été restreint aux vols nolisés. Le Gouvernement du Royaume-Uni a contribué au renforcement de la résilience et de la préparation de Sainte-Hélène en lui fournissant du personnel médical, un appui technique, du matériel médical, des fournitures et des ressources. Il a également fait en sorte que des vaccins contre la COVID-19 soient envoyés à Sainte-Hélène. Au moment de l'établissement du présent document, 97 % de la population de l'île âgée de 18 ans et plus avait reçu deux doses de vaccin. Des doses de rappel ont commencé à être administrées en décembre 2021.

26. D'après la Puissance administrante, d'importants progrès ont été accomplis par le gouvernement de Sainte-Hélène en vue de l'établissement d'un département professionnel de services à l'enfance, à même de fournir des services efficaces de protection de l'enfance et d'intervenir de manière préventive auprès des enfants et des familles (voir [A/AC.109/2018/13](#)).

27. Sainte-Hélène a élaboré, publié et commencé à appliquer un plan d'action national pour la protection de l'enfance, qui s'articule autour de trois priorités stratégiques, à savoir la santé physique et émotionnelle des enfants, leur sûreté et leur sécurité et l'aide aux familles, selon que de besoin. La Direction de l'aide sociale à l'enfance et aux adultes s'engage à élaborer une stratégie lui permettant de collaborer avec les enfants, les familles et les adultes vulnérables. Elle a entrepris d'appliquer et d'intégrer les pratiques de l'approche « Signs of Safety », une approche internationale basée sur les points forts en matière de travail direct avec les enfants, les familles et les adultes vulnérables et de leur évaluation. Le Plan stratégique 2019-2022 de la Direction de l'aide sociale à l'enfance et aux adultes renferme quatre priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

B. Emploi

28. De nombreux Saint-Héléniens travaillent hors de l'île, en particulier sur l'île de l'Ascension, sur les îles Falkland (Malvinas)¹ et au Royaume-Uni. À la fin de septembre 2021, 25 personnes bénéficiaient d'allocations de chômage. Le 1^{er} octobre 2021, la politique d'allocation de chômage a été suspendue, ce qui a mis fin au versement de ces allocations. L'aide aux chômeurs a été incorporée dans le nouveau système de sécurité sociale, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021, et est versée dans le cadre des prestations liées aux revenus.

C. Éducation

29. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de 5 à 16 ans. Actuellement, quatre écoles financées par des fonds publics (trois écoles primaires et une école secondaire). Elles sont toutes soutenues par une section de formation des enseignants, qui s'emploie en priorité à assurer le développement professionnel et le perfectionnement de l'ensemble du personnel enseignant. Le service d'inclusion de la Direction de l'éducation soutient les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers ou un handicap.

30. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2022-2023, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre.

31. Les étudiants peuvent également demander à bénéficier du programme de bourses d'études, qui leur permet d'accéder à l'enseignement supérieur. Récemment, le Ministère de l'éducation, des compétences et de l'emploi a officiellement mis en marche le Service Career Access Saint Helena, qui donne des conseils, des informations et une orientation professionnelle gratuits et impartiaux à toute personne âgée de 11 ans ou plus. Ce service gère également le programme d'apprentissage, qui permet d'offrir à tous les jeunes ayant quitté l'enseignement la possibilité de poursuivre leurs études ou de participer à des activités de formation ou de perfectionnement en milieu professionnel.

32. Il reste difficile de retenir le personnel enseignant qualifié et expérimenté. Des dispositions sont désormais en place pour améliorer la qualité globale de l'enseignement grâce au développement professionnel. Selon la Puissance administrante, la rétention du personnel a été excellente l'an passé, 100 % des enseignants étant restés en poste pendant l'année scolaire 2021/2022. Actuellement, 74 % des enseignants ont une qualification internationale les rendant aptes à faire cours aux élèves de niveau 4 ou plus.

33. Selon la Puissance administrante, en 2021, 58 % des élèves ont obtenu leur certificat général d'études secondaires dans au moins cinq branches avec la note C ou une note supérieure, notamment en anglais et en mathématiques, un résultat meilleur

¹ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni.

qu'attendu. En 2021, le taux de réussite au baccalauréat était de 96 %, soit le même qu'en 2020. Cinq étudiants ont décroché une bourse d'études en 2021. Trois étudiants ont obtenu leur diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur en 2021, deux avec la mention très bien (First Class Honours) et un(e) avec la mention bien (Second Class Honours). À ce jour, aucun de ces étudiants n'est revenu à Sainte-Hélène pour y occuper un poste. En 2020, un(e) étudiant(e) était revenu(e) travailler à Sainte-Hélène.

34. Dans l'enseignement primaire, des travaux rigoureux continuent d'être menés pour répondre aux exigences du nouveau programme scolaire et améliorer les niveaux de connaissances en mathématiques et en anglais. En 2021, les résultats de l'évaluation standardisée de fin d'études primaires ont révélé une hausse du niveau des élèves par rapport à 2020. En mathématiques, 72 % des élèves ont obtenu les notes attendues pour leur groupe d'âge, contre 64 % en 2020. En anglais, 72 % des élèves ont obtenu les notes fixées pour leur groupe d'âge, contre 71 % en 2020. Ces résultats indiquent une amélioration du niveau des élèves. L'intégration étant toujours l'une des principales priorités des établissements scolaires, tous se sont engagés à offrir des chances égales à tous les élèves. Le réseau d'enseignement accueille de plus en plus d'enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. À l'heure actuelle, ces enfants représentent environ 16 % des élèves. Une équipe multidisciplinaire apporte son concours à l'élaboration et à la révision, à intervalles réguliers, de plans d'apprentissage personnalisés et adaptés, en collaboration étroite avec les élèves, leurs enseignants et leurs parents ou gardiens. Le Centre universitaire de Sainte-Hélène continue de s'améliorer et propose des programmes d'études dynamiques, offrant une aide aux étudiants adultes et créant de plus en plus de formations générales et professionnelles. Il propose actuellement 300 cours et 1 126 étudiants y sont inscrits. Lors de l'année universitaire 2020/21, il a répondu à 75 % des besoins de l'île en matière de formation recensés par le gouvernement de Sainte-Hélène et à 94 % de ceux recensés par le secteur privé.

35. En novembre 2019, la Direction de l'éducation et de l'emploi a officiellement lancé l'Institut de recherche de Sainte-Hélène (voir [A/AC.109/2020/13](#)). L'Institut travaille en étroite collaboration avec le Conseil de la recherche de Sainte-Hélène, organisme chargé d'autoriser et de superviser toutes les recherches à Sainte-Hélène. Il apporte un appui technique consultatif sur le traitement des demandes de recherche et la gestion des données de recherche. À ce jour, il a reçu plus de 31 candidatures de 14 pays, dont le territoire. La Direction tient également une bibliothèque pour les habitants de Sainte-Hélène. À ce jour, 1 187 personnes (923 adultes et 264 enfants) y sont abonnées.

D. Environnement

36. Selon la Puissance administrante, l'isolement de l'île de Sainte-Hélène a favorisé l'apparition d'une faune et d'une flore terrestres et aquatiques d'une variété inhabituelle et extraordinaire. Sainte-Hélène est fortement tributaire des ressources extérieures pour le financement de ses projets de protection de l'environnement. Dans son plan stratégique pour 2020-2023, la Direction de l'environnement, des ressources naturelles et de la planification définit six priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités, en vue d'améliorer et de protéger les milieux naturels, les ressources naturelles et la biodiversité à Sainte-Hélène. Une zone maritime de 200 milles marins au large de Sainte-Hélène a été officiellement désignée aire marine protégée en 2019.

37. Si la gestion de certains déchets, comme les déchets dangereux, reste un défi pour l'île, selon la Puissance administrante, une stratégie de gestion des déchets et des investissements a permis d'améliorer la collecte des déchets dans toute l'île, ainsi que le tri et le recyclage au centre d'enfouissement.

V. Île de l'Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

38. Sur l'île de l'Ascension, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un(e) administrateur(trice) résident(e) relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend actuellement cinq membres élus et trois membres ex officio (l'Administrateur(trice), le (la) Directeur(trice) des ressources et le Procureur général) qui n'ont pas le droit de vote. L'actuel Administrateur, Sean Burns, a pris ses fonctions le 15 mars 2020. Il représente le Gouverneur du territoire, dirige le gouvernement de l'île et, en tant que membre ex officio, remplace le Gouverneur à la présidence du Conseil de l'île en son absence.

39. Des élections ont lieu tous les trois ans, les dernières élections générales s'étant tenues en septembre 2019. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après avoir consulté le Conseil de l'île, à légiférer pour Ascension. Ascension a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent.

40. Selon la Puissance administrante, cinq agents de police de l'île de Sainte-Hélène sont détachés à plein temps à Ascension, notamment un(e) officier(ère) expérimenté(e) ayant le grade d'inspecteur et qui relève du (de la) Directeur(trice) de la police de Sainte-Hélène. Les fonctions de juriste sont assurées par le Procureur général d'Ascension, qui est également Procureur général de Sainte-Hélène et de Tristan da Cunha. Celui-ci est basé à Sainte-Hélène et est assisté localement par des avocats de la Couronne. Le premier magistrat de l'île de Sainte-Hélène remplit aussi les fonctions de juge à Ascension, assisté de quatre juges de paix non professionnels. Le service d'aide juridique (Public Solicitor) de l'île de Sainte-Hélène fournit des conseils aux résidents avec le concours de deux avocats non professionnels locaux. Trois coroners exercent leurs fonctions sur place et un troisième au bureau du premier magistrat à Sainte-Hélène.

B. Situation économique et sociale

41. Pour habiter sur l'île de l'Ascension, il est nécessaire d'y avoir un emploi. Par conséquent, selon la Puissance administrante, la totalité des habitants ont un emploi (794 personnes) ou sont à la charge de personnes ayant un emploi. Au 30 septembre 2021, 43 habitants étaient des adultes sans emploi, 17 habitants avaient entre 16 et 18 ans et participaient à des programmes de formation pour les jeunes et 83 étaient des enfants. Les habitants de l'île ne peuvent pas obtenir le droit de résidence, même si certains y vivent depuis des années et ont des enfants et des petits-enfants qui y habitent, selon la Puissance administrante. La plupart des services sont des services publics. Une société privée assure la distribution de l'eau et de l'électricité dans la

majeure partie de l'île, la base militaire américaine pourvoyant elle-même à ses besoins. L'île n'exporte aucune marchandise et sa production alimentaire est faible, à part pour une installation expérimentale de production hydroponique créée par le gouvernement. L'économie de l'île est relativement fragile et dépend des organismes de défense et de communication basés sur son territoire. Les dépenses publiques sont financées, entre autres, par les impôts sur les sociétés et les revenus, les impôts fonciers et les droits de douane. Les revenus ainsi générés couvrent les dépenses nécessaires à la fourniture des services publics essentiels. Il faut continuellement investir dans les infrastructures de l'île et constituer dans le même temps des réserves de liquidités suffisantes. Le Gouvernement du Royaume-Uni finance les infrastructures critiques de l'île depuis 2018 au moyen de son fonds Conflits, Stabilité et Sécurité.

42. Auparavant, les thoniers battant pavillon étranger étaient autorisés à pêcher dans la zone économique exclusive de l'île de l'Ascension. Aucun permis n'a été délivré depuis 2018. En août 2019, l'ensemble de la zone a été désigné aire marine protégée, pour donner suite à l'engagement pris par le Gouvernement du Royaume-Uni, qui contribue ainsi plus largement à son initiative de la ceinture bleue. Selon l'administration locale, l'objectif est d'interdire toute pêche commerciale à grande échelle ou extraction minière dans l'aire marine protégée, ce qui fait de cette dernière l'une des plus grandes au monde à offrir un tel niveau de protection.

43. Les services de santé sont dispensés par l'hôpital de Georgetown, qui est pleinement opérationnel. Lorsqu'il n'est pas possible de proposer un traitement sur place, les patients sont dirigés vers le Royaume-Uni. L'île compte deux salles de sport, quatre piscines et d'autres installations sportives, qui sont accessibles aux habitants. L'île a commencé à administrer les premières doses de vaccins contre la COVID-19 en février 2021 et des doses de rappel y sont arrivées en novembre 2021, toutes fournies par le Gouvernement du Royaume-Uni.

44. L'aéroport d'Ascension est ouvert et opérationnel. Le 18 novembre 2017, le premier charter direct en provenance de Sainte-Hélène y a atterri, lequel effectue la liaison une fois par mois. Les liaisons maritimes sont assurées par des navires de ravitaillement affrétés et par le *MV Helena*, qui se rend quatre fois par an sur l'île de l'Ascension. Dans certaines circonstances, la population civile peut également emprunter les vols militaires du Royaume-Uni.

45. L'école du village de Two Boats dispense un enseignement à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans et en 2021, elle a commencé à dispenser un nombre limité de cours de niveau A aux enfants ayant abandonné l'école. Un comité de la protection de l'enfance est en place ; il est composé d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale ainsi que des représentants de la police et des secteurs de la santé et de l'enseignement. Il se réunit pour discuter de cas individuels et prend des décisions sur la meilleure façon de procéder dans des situations spécifiques relatives à la protection. Un conseil de protection de plus grande ampleur, présidé par l'Administrateur, se réunit tous les trimestres pour superviser l'équipe et aborder des questions plus vastes liées à la protection de l'enfance sur l'île de l'Ascension. L'embauche d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale à temps plein a permis de renforcer, de manière significative, la sensibilisation en matière de protection et a abouti à l'application de nouvelles politiques et procédures et à l'organisation de formations destinées à harmoniser davantage les pratiques de l'île de l'Ascension avec celles du Royaume-Uni. Des avancées ont été observées dans la réglementation et l'enregistrement des assistantes maternelles, dont le travail auprès des enfants en âge préscolaire est crucial, aucune installation n'existant actuellement

sur l'île. L'éducation et la mobilisation d'un large éventail de personnes au sein de la communauté permettent également de renforcer la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'accès à l'aide sociale.

C. Environnement

46. L'île compte la deuxième population nicheuse de tortues vertes de l'océan Atlantique et abrite 7 espèces endémiques de plantes, 1 d'oiseaux de mer et 11 de poissons. Il est probable que d'autres espèces uniques appartenant à des catégories moins étudiées vivent exclusivement sur l'île. Les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques constituent les plus grandes menaces pour la biodiversité de l'île.

47. La Direction de la protection de l'environnement et de la pêche a mis en place une équipe multidisciplinaire de scientifiques et de gestionnaires basée sur l'île pour appliquer le plan d'action pour la biodiversité d'Ascension. Huit zones protégées protègent la faune et la flore terrestres de l'île, et en août 2019, la totalité des 440 000 kilomètres carrés de la zone économique exclusive de l'île a été désignée aire marine protégée. En mars 2021, après des consultations avec les parties prenantes, le plan de gestion de l'aire marine protégée de l'île de l'Ascension a été publié ; on y expose la manière dont cette aire sera gérée au cours des cinq prochaines années. L'aire marine protégée abrite des espèces menacées et des espèces endémiques, qui ont été relativement peu perturbées par l'activité humaine. Le plan visera à protéger des écosystèmes marins entiers et les processus naturels qui les soutiennent, ainsi qu'à promouvoir le respect de l'importance culturelle qu'a l'océan pour les habitants de l'île. La pêche commerciale à grande échelle sera interdite dans l'ensemble de l'aire marine protégée et aucune forme de pêche autre que la pêche pratiquée à des fins de recherche et soumise à des permis ne sera autorisée au-delà de 12 milles nautiques de l'île.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

48. À Tristan da Cunha, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un(e) administrateur(e) résident(e) relevant de son autorité. Actuellement, une administratrice, Fiona Kilpatrick, et un administrateur, Stephen Townsend, se partagent ce poste ; c'est la première fois que l'archipel est sous administration conjointe et Fiona Kilpatrick est la première femme à accéder à ces fonctions. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend l'Administrateur(trice) (qui en assure la présidence), huit membres élus (dont le ou la Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Des élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après avoir consulté le Conseil de l'île, à légiférer pour Tristan da Cunha.

49. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un(e) policier(ère) employé(e) à plein temps et deux auxiliaires de police

assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur(trice) remplit également la fonction de magistrat. Il n'y a pas de prison à Tristan da Cunha.

B. Situation économique et sociale

50. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche de subsistance traditionnelles. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée vers les marchés australien, japonais et américain, ainsi que vers l'Union européenne. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a causé quelques problèmes d'accès au marché pour la langouste de l'île, bien qu'il existe des dispositions permettant d'importer en exonération de droits de la langouste entière dans l'Union européenne.

51. Depuis 2007, Tristan da Cunha bénéficiait de moyens de télécommunication limités. Les habitants ont maintenant accès à Internet grâce à un réseau Wi-Fi. La vitesse de connexion à Internet s'est améliorée depuis 2020.

52. En 2009, le Conseil de l'île a établi des stratégies générales visant à garantir l'avenir de l'île sur le plan financier. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera très bientôt insolvable, à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les dépenses et la passation des marchés ont été mises en place. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste nécessaire à la réalisation des projets d'infrastructures et au renforcement des capacités.

53. Le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni finance les postes de médecin résident(e). Dans le but de renforcer les capacités de l'île, il finance aussi plusieurs postes d'expatrié(e), parmi lesquels deux postes d'infirmier(ère) clinicien(ne), un poste d'agent(e) des finances, des postes d'enseignant(e) et un poste de travailleur(euse) social(e). Il subventionne, en outre, une visite annuelle chez le dentiste et une visite biennale chez l'opticien, ainsi que des visites auprès d'autres spécialistes. Il finance également les visites de courte durée d'autres spécialistes, tels que des vétérinaires et des auditeurs. Enfin, il finance de la formation sur l'île et à l'extérieur. Ces formations, consacrées à la pêche, à l'agriculture, au tourisme, aux services postaux, aux travaux publics et aux technologies de l'information et des communications, ont été dispensées à l'ensemble de l'administration. Un programme d'équipement pluriannuel d'un coût de 12,8 millions de livres a permis de construire de nouvelles installations sanitaires et des infrastructures portuaires. D'autres dépenses d'investissement dans les infrastructures nécessaires pour l'avenir font actuellement l'objet de négociations.

54. L'île dispose d'une école, dans laquelle deux enseignants expatriés dispensent actuellement une éducation aux enfants et aux jeunes de 3 à 16 ans. Au-delà de 16 ans, l'éducation doit être poursuivie à l'extérieur de l'île. En général, les jeunes quittent l'école à l'âge de 16 ans et travaillent ensuite dans la fonction publique ou le secteur de la pêche.

55. La pandémie de COVID-19 a empêché certains travailleurs expatriés de se rendre à Tristan da Cunha et perturbé le fret maritime, qui constitue l'unique mode de transport de fret à destination de l'archipel, ce qui a entraîné des retards dans l'acheminement de fournitures essentielles. Les doses de vaccin contre la COVID-19 sont arrivées à Tristan da Cunha en avril 2021, fournies par le Gouvernement du Royaume-Uni.

C. Environnement

56. Les Îles de Gough et Inaccessible sont toutes deux des Sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'île Nightingale est un site Ramsar. En juillet et en novembre 2019, Tristan da Cunha a été frappé par de fortes tempêtes. Celle de juillet a causé des dégâts considérables et est considérée comme l'une des catastrophes naturelles les plus dévastatrices à avoir touché l'île depuis l'éruption volcanique d'octobre 1961. La plupart des structures touchées ont été réparées, et des réparations durables et l'amélioration des infrastructures à long-terme sont prévues.

57. Tristan da Cunha mène à bien plusieurs projets de protection de l'environnement avec l'aide de partenaires, notamment la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer et du fonds Darwin visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha. Un projet visant à éradiquer les souris de l'île Gough devait être lancé en mai 2020, mais a été reporté d'un an du fait de la pandémie. Il a finalement été exécuté en 2021 et les premiers résultats sont jugés positifs. Des projets ont également été menés pour protéger l'exceptionnel bruant de Wilkins et pour éradiquer le lin envahissant de l'île Inaccessible.

58. En novembre 2020, Tristan da Cunha a déclaré zone de protection marine une zone de 690 000 kilomètres carrés au sein de sa zone économique exclusive ; c'est la plus grande zone d'interdiction de pêche et de collecte dans l'océan Atlantique. Cette zone aidera à protéger les albatros, gorfous sauteurs, requins bleus et baleines à bec, espèces qui sont en danger critique, ainsi que d'autres espèces marines, la flore marine et les milieux marins.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

59. Selon le gouvernement du territoire, le 27 février 2020, le Comité du développement économique a fait sienne la recommandation tendant à ce que Sainte-Hélène déclare officiellement être un petit État insulaire en développement et entreprenne les démarches nécessaires pour s'associer à l'une des commissions régionales de l'ONU. Le 24 mars, le Conseil exécutif a approuvé la recommandation, sous réserve que le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement confirme qu'aucune autorisation de la Puissance administrante n'était nécessaire.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

60. Des informations sur l'évolution du statut politique et constitutionnel de Sainte-Hélène figurent à la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

61. En 2021, la réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est tenue à Londres les 16 et 17 novembre, au moment où la Puissance administrante a accueilli les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a prononcé le discours d'ouverture et les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les changements climatiques et l'environnement, la résilience économique et la santé, en particulier la riposte face à la pandémie. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le duc de Cambridge à la réunion, dans la continuité des discussions engagées lors de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue au Royaume-Uni en 2021, a montré que le Royaume-Uni accordait une importance prépondérante à la lutte contre les changements climatiques et aux liens qui l'unissaient à ses territoires d'outre-mer et mis en lumière la reconnaissance que le pays témoignait à ces derniers pour leur contribution majeure à sa biodiversité.

62. Dans le communiqué adopté à la réunion, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont rappelé que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

63. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier plus avant les moyens qui permettraient à ces territoires de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait également d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait.

64. Le 25 octobre 2021, à la 11^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

65. Le représentant a observé que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance des territoires d'outre-mer et de leurs populations, et que, tout au long de la pandémie de COVID-19, le Royaume-Uni avait veillé à ce qu'aucun de ces territoires ne vienne à manquer d'équipements de protection individuelle, de tests de dépistage ou de matériel médical et leur avait fait parvenir à tous des doses de vaccin, y compris à Pitcairn et à Tristan da Cunha, qui comptaient parmi les territoires insulaires les plus difficiles d'accès de la planète. Il a également rappelé que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères.

66. Le représentant a indiqué que, si le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, le Gouvernement britannique et les

gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Il a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

67. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical et des fournitures médicales, apporté son expertise dans le domaine de la santé publique et fourni des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

68. Le 9 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/100](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2021 ([A/76/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée :

a) réaffirme le droit inaliénable du peuple de Sainte-Hélène à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution [1514 \(XV\)](#) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) réaffirme que, s'agissant de la décolonisation de Sainte-Hélène, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple de Sainte-Hélène lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question, et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution [1541 \(XV\)](#) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) souligne l'importance de la Constitution du territoire de 2009 et du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, dont la réforme de la gouvernance qui est en cours ;

e) prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;

f) prie la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène ;

g) souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Sainte-Hélène et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Sainte-Hélène et la Puissance administrante ;

i) demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité de Sainte-Hélène de s'administrer elle-même, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

j) réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

k) prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribuent, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

l) prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

m) prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène et de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport sur cette question ainsi que sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte de Sainte-Hélène

